

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE1

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE PREMIER

I- Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« au plus tard en 2025, tout en assurant sa pérennité ».

II- En conséquence, à l'alinéa 9 du même article, après l'année :

« 2022 »,

insérer les mots :

« et 0,7% du revenu national brut d'ici 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de rester en cohérence avec les engagements du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron mais également de se donner une échéance pour respecter la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 2626 (XXV), paragraphe 43, du 19 novembre 1970. Le non-respect de cet engagement par la France depuis 50 ans est synonyme d'un manque à gagner de plus de 200 milliards d'euros pour les populations les plus vulnérables de la planète.